|  |
| --- |
| **Convention relative aux modalités de réalisation de XXXXXXXX** |

Entre :

**Le XXXXXXX**, dont le siège est à XXXX (n° SIRET : XXXXX), représentée par XXXXXXXXXXXX, et désignée ci-après par le terme « l’exploitant agricole »

d’une part,

Et

**La collectivité XXXX**, dont le siège est à XXXX, représentée par XXXXXXXXXXXX, et désignée ci-après par le terme « la collectivité »

d’autre part,

Au vu de la délibération n° XXX relative à la mise en œuvre de l’action « XXXXXXXX » du programme XXXX, prise par le conseil syndical/communautaire XXX à la date du XX/XX/XXXX,

Au vu de l’appel à projet de la mesure XXX du Plan de Développement Rural Régional XXXXX en date du XX/XX/XXXX.

Il a été convenu ce qui suit :

# Objet de la convention

La collectivité est engagée dans la mise en œuvre d’un programme XXXX pour les années XXXX-XXXX dont une action a pour objectif de limiter les impacts du piétinement du bétail sur les berges et le lit des cours d’eau ou/et mettre en défens de zones humides ou/et implanter des haies (hors ripisylves). Le programme a retenu la réalisation de XXXXXXX, pour l’année XXXX, sur le(s) cours d’eau / zones humides XXXX, XXXX, parcelles n° XX, XX et XX.

# Descriptif des travaux et préconisations techniques

Les travaux d’aménagement envisagés et le responsable de leur réalisation sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Nature des travaux | Responsable de la réalisation |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Les préconisations techniques suivantes seront respectées par l’exploitant agricole et la collectivité, à savoir :

* Définition des limites d’installation des clôtures
* Positionnement des pompes à museau
* …
* Etc…

# Attestations de l’exploitant agricole

En signant la présente convention, l’exploitant agricole atteste :

* Etre à jour de ses cotisations sociales et de ses redevances agence de l’eau
* Ne pas faire l’objet d’une procédure liée à des difficultés économiques

# Engagements de l’exploitant agricole

En signant la présente convention, l’exploitant agricole s’engage à :

* Respecter les préconisations techniques définies à l’article 2,
* Réaliser les éventuels travaux définis à l’article 2 dans un délai maximum de XX mois,
* Entretenir le XXXXXX (à préciser : matériels, clôtures, aménagement….) et assurer leur bon état et bon fonctionnement pour un usage identique, pendant une durée de 5 ans à compter de la date du paiement final de l’aide
* Poursuivre son activité agricole pendant une durée de 5 ans à compter de la date du paiement final de l’aide

# Engagements de la collectivité

En signant la présente convention, la collectivité s’engage à :

* Informer l’exploitant agricole des financements publics accordés à l’opération,
* Prendre en charge l’ensemble des dépenses et recettes
* …..

# Annulation de la convention

En cas de non respect des clauses techniques et engagements prévus aux articles 2 et 4, l’exploitant agricole remboursera la totalité des dépenses engagées (à définir précisément par la collectivité).

# Transfert de responsabilité

L’exploitant agricole s’engage à transmettre la présente convention à tout nouvel exploitant des parcelles concernées par cette opération.

# Autres (selon les besoins de la collectivité)

Fait, à le

|  |  |
| --- | --- |
| **L’exploitant agricole** | **La Collectivité** |
|  |  |